



En 2016, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les communes et communautés de communes, associations pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux. 12 thèmes, sur lesquels le Parc s'engage à vous accompagner :

- Optimisez l'affichage publicitaire et la signalétique commerciale
- Construisez votre projet de reconquête de centres-bourgs
- Optez pour « Ma Commune grandeur nature ! »
- Élaborez un diagnostic culturel intercommunal
- Maîtrisez la circulation des véhicules motorisés
- Rénovez vos terrasses et calades en pierre sèche
- Élaborez un bouquet énergétique
- Sensibilisez aux enjeux de la pollution lumineuse
- Améliorez les conditions d'accueil sur les géosites
- Soutenez les projets scolaires et permettez aux enfants de découvrir notre territoire
- Programmez le « Cinéma au village »
- Accueillez les expositions du Parc

## Améliorez les conditions d'accueil sur les géosites



### CAHIER DES CHARGES

#### Contexte

Depuis septembre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire du label mondial Geopark - UNESCO.

L'objectif de cette labellisation est de créer une offre de géotourisme sur le territoire basé sur la découverte des patrimoines géologiques remarquables (géosites). Un inventaire conduit en 2013 a permis d'en identifier 77 sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, touristiques, pédagogiques ou scientifiques. Parmi ces 77 géosites, 51 ont été présentés dans le dossier de candidature pour l'UNESCO et 43 sont équipés en mobilier signalétique sous maîtrise d'ouvrage Parc. 10 Géosites sont également équipés, ou en cours d'équipement, d'outils d'interprétation à travers les « Coups de pousse Valorisation d'un géosite » 2014 et 2015.

La liste de ces géosites est disponible sur simple demande auprès du Parc des Monts d'Ardèche.

Ces géosites ont tous vocation à devenir à moyen terme des lieux de découverte et de compréhension du territoire et de transmission des connaissances scientifiques à travers :

- l'équipement de ces sites en mobilier signalétique (géototems),
- la promotion de ces sites par le Parc et ses partenaires dans le respect de leur intégrité,
- la réalisation d'équipements ou d'outils d'interprétation à travers le présent cahier des charges.

Compte tenu des équipements et outils actuels en matière d'interprétation des géopatrimoines, les démarches d'accompagnement et de soutien des collectivités locales et des acteurs économiques

doivent être poursuivies en mettant l'accent dans le présent coup de pouce sur la qualité d'accès du site.

## Objet

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes, communautés de communes et d'agglomération dans des démarches qualitatives de valorisation des patrimoines géologiques des Monts d'Ardèche dans une finalité pédagogique et touristique.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide matérielle directe liée :

- au remplacement des éléments d'interprétations qui ne sont plus en état,
- à l'équipement en balisage directionnel des géosites qui présentent des sentiers,
- à l'équipement en mobilier de départ et de parking des géosites.

## Bénéficiaires

Les **communes, communautés de communes et communauté d'agglomération** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des géosites à valoriser ;

Ou

- conventionner avec les propriétaires fonciers des géosites en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

En aucun cas, le présent coup de pouce ne pourra venir aider un porteur de projet ne pouvant pas justifier de sa maîtrise foncière ou d'un accord clair avec le propriétaire.

## Conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération dans la réalisation de l'équipement répondant aux principes suivants :

### 1) Les clauses relatives au projet de valorisation du site à valoriser.

Le projet de valorisation du site devra:

- **s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale du patrimoine géologique des Monts d'Ardèche** ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public de manière ponctuelle ou permanente ou permettre la découverte visuelle et la compréhension du géosite depuis un espace ouvert au public (belvédère, table d'orientation) ;
- constituer un espace de découverte touristique et/ ou pédagogique au travers de sentiers d'interprétations, de livret de découverte, d'application numérique s'inscrivant dans la durée.
- être issu d'une concertation locale avec les habitants.

### 2) Les clauses relatives à la valorisation des sites,

- a) Une expertise de l'état du site et des conditions d'accessibilité devra être fournie par le bénéficiaire,
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.

- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront également l'objet d'un accompagnement obligatoire par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

### 3) L'engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser obligatoirement le logo du Parc et les blocs marque Geopark et Géosite sur les mobiliers ou outils d'interprétation. Dans la mesure du possible, il utilisera la charte graphique du Parc des Monts d'Ardèche ;
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de valorisation et la dynamique Geopark ;
- informer et associer les habitants et les acteurs économiques de la démarche en cours ;
- appliquer la charte signalétique du Parc et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire illégal sur le site ou retirer les précédents éléments d'interprétations obsolètes ;
- associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation d'un équipement d'interprétation, solliciter le Parc pour avis ;
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.

## Modalités d'interventions

### Éligibilité des demandes :

Les demandes éligibles sont :

- l'équipement en géototems de géosites qui le nécessiteraient,
- le remplacement des éléments d'interprétations détériorés (sous réserve d'avoir les fichiers de contenus ou d'en produire de nouveaux),
- l'équipement en balisage directionnel des géosites qui présentent des sentiers,
- l'équipement en mobilier de départ et de parking sur les géosites,

L'aide est fournie **en nature** à travers la livraison aux services techniques concernés des mobiliers sollicités dans le cadre du coup de pousse. Le bénéficiaire s'engage à prendre en charge la pose et les travaux de gestion ou de réhabilitation des géosites nécessaires pour permettre un accès de qualité aux géosites.

Le Parc constituera une gamme de mobiliers génériques types, le bénéficiaire devra lister ses besoins dans cette liste de mobiliers type. A l'exception du remplacement des éléments d'interprétation qui pourront faire l'objet d'un renouvellement sur la base du mobilier préexistant, il ne sera possible en aucun cas de bénéficier de mobiliers en dehors de la ligne de mobiliers types déterminés par le Parc.

En cas de demande d'aide pour le remplacement de mobiliers d'interprétation détériorés, le bénéficiaire devra fournir les fichiers de contenus de ces mobiliers. A défaut il sera de la responsabilité du bénéficiaire du coup de pousse d'en faire réaliser de nouveaux. Un accompagnement technique du Parc pourra être sollicité dans la création éventuelle de nouveaux contenus.

### Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

**Aide en nature** (livraison des équipements) dans la limite de 6 000 € TTC de mobiliers par site sur la base des devis présentés par le titulaire du marché d'équipement qui sera retenu par le Parc.

Le bénéficiaire s'engage à prendre en charge la pose des mobiliers et l'entretien du géosite.

Les mobiliers restent propriété du Parc durant la durée de leur amortissement (5 ans) à compter de leur livraison. Passé ce délai, ils sont tacitement cédés au bénéficiaire qui en a la responsabilité juridique et financière.

## Étapes à suivre

Les opérations se dérouleront durant la période 2016-2017.

La commune, communauté de commune adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche son intention de partenariat sur la base du document ci-après **avant le 31 mars 2016**.

Le Parc étudie l'éligibilité du projet sur la base du descriptif du projet. Un temps d'échange technique est programmé.

Sur la base des résultats de cet échange, la commune ou la communauté de commune accepte le principe de la démarche et sollicite l'aide du Parc pour la réalisation.

Les mobiliers sont commandés et payés par le Parc au titulaire du marché d'équipement sur la base des mobiliers souhaités par le bénéficiaire et validés par le Parc

Les mobiliers sont livrés aux services techniques compétents par le Parc.

Les mobiliers sont posés par le bénéficiaire après accord préalable des propriétaires, gestionnaires ou des services de l'État compétents (DREAL, DDT ONF, ...). **Il est de la responsabilité du bénéficiaire de s'acquitter des éventuelles obligations administratives.**

## Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pousse ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

**Nicolas KLEE**

Chargé de mission Tourisme

Téléphone : 04.75.36.38.78

Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche.fr](mailto:nklee@parc-monts-ardeche.fr)

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
Domaine de Rochemure  
07380 JAUJAC



Rhône-Alpes Région

ardèche  
LE CONSEIL GENERAL

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTENTION**  
**Pour la réalisation d'un projet de valorisation d'un géosite**

*CADRE À REMPLIR PAR L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDÈCHE*

**N° d'ordre**

**DATE DE RÉCEPTION**

**Référence et intitulé  
de l'action :**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

<b>COMMUNES OU COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE :</b>	
<b>REPRÉSENTÉE PAR :</b>	
<b>Téléphone / fax</b>	
<b>Courriel</b>	

## DESCRIPTION DU PROJET

<b>Contexte du projet :</b>	
<b>Descriptif des équipements existants et des besoins :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de pose</b>	Début : Fin :

## BESOINS PRÉVISIONNELS

<b>Descriptif des besoins identifiés :</b>				
<b>Nombre de mobiliers d'interprétation à remplacer et descriptif :</b>	<b>Nombre de géototems sollicités :</b>	<b>Nombre de mobiliers de balisage sollicités :</b>	<b>Nombre de mobiliers de départ du chemin d'accès :</b>	<b>Nombre de mobiliers de parking :</b>

Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

**Contact : Nicolas KLEE**  
Chargé de mission Tourisme

Téléphone : 04.75.36.38.78  
Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche.fr](mailto:nklee@parc-monts-ardeche.fr)

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
Domaine de Rochemure  
07380 JAUJAC

